

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 21 mai 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV conseil du 29 avril 2014
- 2 – Composition de la commission d'appels d'offres
- 3 – Délégation accordée au Maire au titre des Marchés à procédure adaptée
- 4 – Attribution bail à ferme
- 5 – 2 DIA (dont une proposition du droit de préemption)
- 6 – Questions et informations diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme Virginie GRUSS est nommée secrétaire de séance.

1 – Approbation du PV conseil du 29 avril 2014

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 29 avril 2014.

Les élus, par 14 POUR et 1 ABSTENTION (M. Germain BESANCON)

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014.

2 - Composition de la commission d'appel d'offres

M. le Maire expose : lors du conseil en date du 11 avril dernier, nous avons procédé à la nomination des membres de la commission d'appel d'offres. La Préfecture nous demande de distinguer les membres titulaires et non titulaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne des membres titulaires et non titulaires ; la commission se compose ainsi :

Président : Jean-Paul MORGEN

Membres titulaires :

M. Bruno BIANCHI, M. Claude DE SOUSA, M. Jérémy ROBEZ-MASSON

Membres suppléants : Mme Virginie GRUSS, Mme Françoise GARCIA, M. Germain BESANCON.

3 – Délégation accordée au Maire au titre des Marchés à procédure adaptée

Le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation du Conseil municipal. Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, il propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise, M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4 – Attribution bail à ferme

Le Maire expose : la commune possède des terrains qui sont loués à des agriculteurs en vue de leur exploitation, sous forme de bail à ferme pour une durée de 9 ans. Pour la parcelle cadastrée ZA n°18 lieudit « La Basse Femme », le bailleur étant décédé, aucun héritier n'ayant continué l'exploitation, le bail est caduque. Un exploitant agricole, dont le siège n'est pas situé sur la commune, exploite actuellement le terrain en le sous louant illégalement.

La commune a reçu deux demandes pour louer ce terrain, l'une verbale de M. TACQUARD Damien dont le siège se situe sur la commune de REPPE et l'autre écrite de M. JULLEROT représentant l'EARL. JULLEROT Frères dont le siège est fixé sur le territoire de la commune de DENNEY.

Après renseignements pris auprès d'un juriste à la Chambre d'Agriculture, le Maire propose de louer ce terrain à l'EARL JULLEROT.

Après débat, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DECIDE d'établir un bail à ferme au nom de l'Earl JULLEROT pour une durée de 9 ans commençant à courir le 21 mai 2014 pour se terminer le 20 mai 2023.

5- DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu deux Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section B n° 685 situé 2B, rue des Fleurs à DENNEY d'une surface totale de 6 a 3 ca. La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section D n°286-287-284-285 situé 6 et 8 rue de la Baroche à DENNEY d'une surface totale de 10 a 5 ca.

Lors du dernier conseil municipal, dans l'éventualité de préempter sur cette opération, les élus attendaient l'estimation des services fiscaux ainsi que le coût estimatif des travaux nécessaires pour réhabiliter cette habitation.

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu l'évaluation du Service des Domaines. Compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques propres du bien, ceux-ci confirment que le montant indiqué sur la DIA est bien conforme à la valeur vénale de ce bien.

Le montant estimatif des travaux envisagés pour aménager un logement T1, un T3, un garage et un atelier se chiffre à près de 90 000 € HT (dont 20 000 € pour reprendre la toiture).

M. le Maire informe les élus que les frais d'agence s'élevant à 3778.68 € seront pris en charge par le vendeur.

Certains élus ont visité la propriété, M. Germain BESANCON signale qu'il n'a pas été informé du changement de date pour cette visite. Le Maire rappelle que toutes les informations internes au Conseil se font par mail et qu'il n'était pas informé du changement d'Email.

M. le Maire rappelle que suite à la vente de bois communal à RFF pour la LGV d'un montant de près de 175 000 €, l'ancien conseil prévoyait d'utiliser cette enveloppe pour agrandir le patrimoine de la commune. Après multiples recherches effectuées pour acheter des parcelles boisées, il s'avère que rien d'intéressant pour la commune ne s'est présenté à ce jour.

Considérant : la proximité de cette propriété située à côté du terrain communal, l'opportunité pour la commune d'aménager deux logements locatifs, un atelier et un garage ;

Après débat, les élus par 14 POUR et 1 CONTRE (M.Germain BESANCON) décident de préempter sur cette opération.

6- Questions diverses et informations

- Zonage PLU - Demande de recours gracieux

Le Maire fait lecture au conseil du courrier reçu de Mme Antoinette DAMIDAUX et informe le Conseil qu'un retour en arrière est impossible au niveau du PLU.

- Contrat de déneigement

Le Maire fait part au conseil du courrier reçu de M. Gilles COURBOT, signalant que le GAEC FESTILAIT n'assurerait plus le déneigement des voies communales de DENNEY.

- Elections Européennes : dimanche 25 mai, le maire sollicite les élus pour préparer la salle le samedi.

Rappel des différentes animations :

- **23 mai au 21 juin : médiathèque exposition « Tour de France », vernissage le 23 mai à 18h00**
- **24 mai : plantation dès 8 h.**
- **31 mai et 1^{er} juin : « Nos concitoyens ont du talent » ADLCR, vernissage le 31 mai à 17h00**
- **20 juin : fête de la Musique. médiathèque**
- **07 septembre : vide greniers ADLCR**

M. Claude DE SOUSA a assisté aux différentes réunions de l'ADLCR, la Présidente recherche des volontaires pour organiser « le vide greniers » (le samedi 6 et le dimanche 7 septembre 2014).

Le Maire souhaite que des élus s'investissent au sein de l'association.

Le véhicule communal sera mis à disposition pour l'organisation de cette manifestation (transport des barrières de sécurité...), mais seuls les élus et les employés sont assurés pour ce véhicule.

Syndicat de la Baroche : Le Maire fait part au conseil des différents échanges de courriers avec le Président du Syndicat, suite à des désaccords divers concernant notamment la programmation des réunions. Prochaine réunion programmée le 23 mai ayant comme objet les rythmes scolaires, le Maire demande à la commission « enfance, culture, sport » de poursuivre les réflexions menées lors de la dernière réunion.

Désignation d'un délégué au sein de la médiathèque : Mme Virginie GRUSS est nommée pour cette fonction, cette information sera transmise à Mme Françoise PAGET (responsable de la médiathèque).

Liste des personnes retenues par les services fiscaux au sein de la commission des impôts directs :

Titulaires : Mme Elisabeth VUILLAUMIE, M. Hubert KLOPFENSTEIN, Mme Sandrine WURTH, M. Samuel GASPARI, M. Sylvain FLEURY, M. Lucien TACQUARD

Suppléants : M. Pierre SCHERRER, Mme Vanessa COUROUX, M. Pascal VIRELY, M. Claude GIRARD, M. Jean DUVERNOIS, M. François OLLIER.

Service informatique : le Maire signale que le SIAGEP propose un service supplémentaire, pour environ 800 € à l'année, les ordinateurs sont gérés par le SIAGEP, tous les 4 ans le matériel est changé. Suite à la dématérialisation des documents, il serait peut-être souhaitable que la commune adhère à ce service, afin d'avoir du matériel et un service informatique adéquates.

Loi ALUR : à compter du 1^{er} juillet 2015, la DDT, n'assurera plus l'instruction des dossiers d'urbanisme pour les communes de moins de 10000 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h25.

Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.

Ce registre peut être consulté en mairie